

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/3.6/2022-113

Décision Municipale relative à la passation d'un avenant de transfert dans le cadre du bail pour l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle communale ZB n°23 lieu-dit « Labourage » conclu avec ORANGE France

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas neuf ans,

VU la délibération n°2010/62 du 25 mai 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer un bail avec la Société ORANGE France pour l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle communale ZB n°23 lieu-dit « Labourage » (piste de bicross),

VU le contrat de bail conclu entre la Société ORANGE France et la Commune pour une durée de 12 ans à compter du 21 juillet 2010 renouvelable de plein droit par périodes de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties 24 mois avant la date d'expiration de la période en cours,

VU le courriel en date du 16 juin 2022 de la SNEF TELECOM informant la Collectivité que la Société ORANGE sollicite le transfert du bail susmentionné au profit de sa filiale dénommée TOTEM France (SAS),

VU le projet d'avenant de transfert ayant pour objet de définir les modalités de substitution de TOTEM France (SAS) à la Société ORANGE France,

APPROUVE l'avenant de transfert du bail pour l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle communale ZB n°23 lieu-dit « Labourage » (piste de bicross), à TOTEM France (SAS) dont le siège social se situe 132 avenue de Stalingrad - 94800 VILLEJUIF et enregistrée sous le numéro RCS de Créteil 833 460 918,

PRECISE que ce transfert n'entraîne aucune modification dans l'exécution du bail,

DECIDE de signer l'avenant de transfert correspondant et tous documents s'y rapportant.

Pernes-les-Fontaines, le 21 décembre 2022

Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Publiée le :

Notifiée le :

TOTEM

AVENANT N° 1 AU BAIL
ORANGE DU
21/07/2010**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La commune de PERNES-LES-FONTAINES, domiciliée en son hôtel de Ville, Place Aristide BRIAND – 84210 PERNES-LES-FONTAINES, représentée par son Maire en exercice Monsieur CARLE Didier, dûment habilité.

Ci-après dénommé le Bailleur

ET

TOTEM France, Société par actions simplifiée au capital de 416.518.500 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 833 460 918, dont le siège social est sis au 132 avenue de Stalingrad - 94800 VILLEJUIF

Représentée par Monsieur Thierry PAPIN en sa qualité de Directeur Général de TOTEM France agissant au nom de TOTEM France.

Ci-après désignée TOTEM France

Ci-après désignés ensemble « Les Parties »

EXPOSE

Le Bailleur a conclu avec la société Orange, à laquelle la Société TOTEM France vient aux droits dans l'exécution et les obligations du contrat, un bail en date du 21/07/2010 pour une durée de 12 ans (ci-après dénommé « bail principal »), renouvelable par période de 6 (six) ans ayant pour objet l'hébergement d'Equipements Techniques sur un immeuble sis Lieu-dit LABOURAGE - 84210 PERNES LES FONTAINES, cadastré section ZB parcelle n° 23 dont le Bailleur déclare être le propriétaire.

Par courrier, l'Opérateur a sollicité le transfert dudit Bail au profit de sa filiale, la Société TOTEM France.

Le présent Avenant a pour objet de fixer les conditions et modalités de ce transfert.

Cela étant exposé les Parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

A compter de la prise d'effet du présent Avenant, la Bailleur autorise l'Opérateur à transférer à la Société TOTEM France le Bail susmentionné.

Par conséquent, à compter de la prise d'effet du présent Avenant, il est convenu que la Société TOTEM France est subrogée dans tous les droits et obligations de la société Orange au titre du Bail.

La Société TOTEM France s'engage par la présente à exécuter à compter de ce transfert l'ensemble des obligations du Bail et à en respecter l'ensemble des dispositions.

A compter de ce transfert, le Bailleur adressera ses factures à la Société TOTEM France 132 avenue de Stalingrad, 94800 VILLEJUIF

ARTICLE 2 - AUTRES STIPULATIONS

A l'exception des modifications introduites par l'Avenant, le Bail reste inchangé et s'applique dans toutes ses dispositions.

L'Avenant entre en vigueur à la date de sa signature et ce pour la durée restante du Bail.

Toute modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant signé.

ARTICLE 3- ELECTION DE DOMICILE

Le Bailleur élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes.

TOTEM France élit domicile au 132 avenue de Stalingrad, 94800 VILLEJUIF

En cas de changement de domicile, les Parties le notifieront par LRAR dans un délai de 15 (quinze) jours suivants ce changement.

L'ensemble des correspondances est alors adressé à l'adresse nouvelle communiquée.

Toute Modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant signé.

En 3 (trois) exemplaires dont 1 (un) pour le Bailleur, 1 (un) pour TOTEM France et 1 (un) pour l'enregistrement.

Fait à PERNES-LES-FONTAINES

Le 05/12/2022

Signature du Bailleur

M. CARLE Didier

Maire

Fait à PERNES-LES-FONTAINES

Le 05/12/2022

Signature de TOTEM France

Thierry PAPIN

Directeur Général

Liste des annexes

- Annexe 1 : Contacts

ANNEXE 1 - CONTACTS**Coordonnées du Propriétaire :**

N° de téléphone : 04 90 61 45 00
Courriel : marchespublics@perneslesfontaines.fr
Contact privilégié : Mme DECOR Laëtitia - DGS

Coordonnées Service Patrimoine TOTEM France :

TOTEM France
Gestion Immobilière
1 avenue de la gare
31120 PORTET SUR GARONNE

Mail : contactbailleurs@totemtowers.com
Téléphone : 0 801 907 893